

Réalisation d'un Bilan Mobilité à l'échelle d'un Parc d'Activité Economique (PAE)

Service fourni par la Cellule Mobilité de l'UWE

La Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises peut aider un Parc d'Activité Economique (PAE), via une structure représentative telle qu'une association d'entreprises, à prendre en compte la gestion de la mobilité et de l'accessibilité au bénéfice de l'ensemble des entreprises concernées.

1. Contexte

Au fur et à mesure des années, la Cellule Mobilité a acquis une expertise de terrain importante. Sa connaissance approfondie du territoire, du monde l'entreprise, des opérateurs de transport et de l'ensemble d'une série d'acteurs, lui a permis de développer et d'affiner une méthodologie de travail au service de l'optimisation de la mobilité des entreprises.

C'est pourquoi la Cellule Mobilité a d'abord développé son concept de Bilan Mobilité à destination des entreprises individuelles. Lors de cet exercice, la Cellule Mobilité veille toujours à répondre au mieux aux attentes des entreprises et à leur donner les outils concrets, pratiques et utiles à la dynamisation d'une démarche de mobilité axée sur le long terme.

A l'échelle d'un Parc d'Activité Economique (PAE), le Bilan Mobilité se veut nettement plus global et attire l'attention sur les possibilités d'amélioration de la mobilité et d'accessibilité à la zone d'activité au sens large.

Le Bilan Mobilité ne constitue en aucun cas un rapport exhaustif de consultance puisqu'il se limite volontairement à quelques pages. Il est réalisé gratuitement et dans le respect de la confidentialité.

Celui-ci a pour vocation d'être réalisé à la demande exclusive d'une association de fait ou d'une association d'entreprises existante. Pour d'autres situations spécifiques, la Cellule Mobilité évaluera la pertinence de réaliser la démarche désirée au profit de la mobilité et de l'accessibilité des entreprises. Ce Bilan n'est de toute façon pas contraignant puisqu'il n'engage à rien la structure demandeuse.

Attention

N'étant pas un bureau d'étude, la Cellule Mobilité ne peut aller au-delà de sa mission d'impulsion. En effet, le Bilan Mobilité est gratuit et se limite volontairement à prendre une véritable « photographie » de la situation en matière de mobilité au sein du Parc d'Activité Economique et accompagnera ce dernier de manière modérée, pour la mise en œuvre éventuelle des mesures suggérées.

2. Contenu du Bilan

Le Bilan Mobilité du PAE est réalisé par la Cellule Mobilité de l'UWE et se déroule généralement en 3 phases :

Phase 1 : Identifier la dynamique du PAE

Avant même de tenir compte de la composante « accessibilité », il est aussi essentiel pour la Cellule Mobilité de bien tenir compte du **profil d'activité** du PAE et de son fonctionnement de manière globale.

En effet, dans un premier temps, il s'agit de comprendre parfaitement les différents **secteurs d'activité** des entreprises présentes afin de percevoir, dans un deuxième temps, le **profil général des membres du personnel**. Ces éléments sont essentiels à prendre en considération car ils influencent inévitablement les déplacements vers et/ou au départ des entreprises du PAE.

Lors de cette phase 1, il sera également question d'analyser ou de relever dans la mesure du possible :

- le nombre de collaborateurs présents sur le PAE ;
- la structure générale et majoritaire des horaires des travailleurs ;
- Toute autre information organisationnelle d'ordre structurant.

Bien qu'ils ne concernent pas directement la notion de mobilité, une série d'éléments est pourtant indispensable pour envisager une dynamique collective de gestion de la mobilité.

Il convient donc d'identifier la présence ou non d'acteurs (partenaires) présents ou mobilisables à l'échelle de la zone d'activité : intercommunale, association d'entreprises (existant ou en devenir et leur fonctionnement spécifique), acteurs publics, opérateurs éventuels, entreprise(s) individuelle(s) de taille potentiellement mobilisable,...

Phase 2 : Dresser un diagnostic rapide de la situation du PAE en matière d'accessibilité



Cette deuxième phase consiste surtout à évaluer le **profil d'accessibilité** du PAE. Il s'agit, en d'autres termes, de décrire l'ensemble des éléments qui influencent l'accessibilité au Parc d'Activité.

Le profil d'accessibilité relèvera ainsi toutes les informations relatives aux « **facilités externes** » au PAE (lignes de bus, réseau routier, etc.) et aux « **contraintes internes** » (places de parking, infrastructures, signalisations, etc.). En voici ci-dessous un aperçu :

- Les infrastructures de transports (routes, axes structurants,...) ;
- Les voitures (nombre, parkings, congestion...) ;
- Les transports en commun (points d'arrêt, lignes, fréquence, ...) ;
- Le vélo (pistes cyclables, parkings, facilités...) ;
- La marche (trottoir, facilités...) ;
- Les mesures existantes éventuelles de gestion de mobilité (covoiturage, navette d'entreprise, informations, ...).

Phase 3 : Relever les mesures envisageables de gestion de la mobilité à l'échelle du PAE

Sur base du profil d'accessibilité et des éléments relatifs à la dynamique du PAE, le Bilan évaluera globalement les **axes de travail de mobilité à actionner de manière prioritaire**.

Le Bilan éclairera ainsi, de manière transversale, les mesures cibles à activer et la méthodologie à appliquer (pistes à suivre) pour un plan d'actions en faveur des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle, et donc de l'accessibilité générale du PAE :

- Comment augmenter l'offre et susciter la demande en faveur des Transports publics tels que le bus, le train et le bus en combinaison du train ?
- De quelle manière développer et susciter le covoiturage au sein des entreprises et entre les entreprises du Parc ?
- Comment stimuler la pratique du vélo et de la marche dans de bonnes conditions pour l'ensemble des collaborateurs ?

Il sera enfin question de **mesures transversales** indispensables au fonctionnement d'une mobilité intégrée :



- La communication à l'échelle du PAE ;
- L'amélioration et la valorisation des infrastructures existantes ;
- L'amélioration ou le développement d'une signalisation optimale ;
- Les synergies possibles entre une série d'acteurs identifiés ;
- L'implication d'opérateurs et de providers de solutions ;
- Etc.

3. Réalisation du Bilan

Votre PAE est intéressé par un Bilan Mobilité ?

Prenez contact avec la Cellule Mobilité qui vous fera parvenir un document officiel de demande d'intervention. Ce document précisera, entre autres, la mise à disposition de certaines données et la confidentialité de la démarche initiée par le représentant du PAE.

En fonction des disponibilités de la Cellule Mobilité et des besoins du PAE, le Bilan peut être mené dans un délai variable allant de plusieurs semaines à plusieurs mois.

La réalisation du bilan en lui-même ne prend que très peu de temps à l'interlocuteur du PAE concerné puisque seulement deux rendez-vous seront généralement fixés :

- Le premier, pour permettre à la Cellule de visiter le site et de se faire une idée de la situation et de l'accessibilité pratique du PAE et, de collecter, au travers d'un entretien, un maximum de données utiles à la réalisation du bilan.

Selon les cas, un document de récolte de données sera transmis afin d'affiner les éléments recueillis lors de l'entretien.

- Le deuxième, pour présenter et remettre officiellement le Bilan Mobilité clôturé, de préférence en présence d'une série d'acteurs mobilisables identifiés par le Bilan lui-même.

Pour en savoir plus sur le Bilan Mobilité, prenez contact avec la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises :

Tél : +32 (0) 10 48 94 05
mobilite@uwe.be

